

27 janvier 2009

**09.307**

**Question Baptiste Hurni**

**Concordat de la CDIP, quo vadis?**

Les travaux de la CDIP sur l'harmonisation des bourses a abouti à un rapport des consultations en septembre 2008, selon le site internet de la CDIP. Ce concordat doit entrer en vigueur en 2009 toujours selon la même source. Qu'en est-il à Neuchâtel? Quand ce concordat doit-il entrer en force?

Cosignataire: O. Duvoisin.